



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC,
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Crabtree tenue à 17 h 15 le jeudi 12 février 2026 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum, sous la présidence du maire suppléant, madame Véronique Payette :

Marthe Fafard
Isabel Desrochers
Jessica Dumais

Sont absents :
Étienne Dupuis
Marie-Pier Bergeron
Bruno Montambault

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2026-1202-086

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2026-1202-087

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Jessica Dumais, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 12 février 2026.

ADOPTÉ

2026-1202-088

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, la conseillère Marie-Pier Bergeron, et le directeur général et greffier à signer une lettre d'entente avec le syndicat concernant l'horaire de travail à l'aréna.

ADOPTÉ

2026-1202-089

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'étant présent dans la salle, la présidente d'assemblée met fin à la période de questions.

La séance est levée à 17 h 16.

Véronique Payette, Maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Véronique Payette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*.